

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 8 août 2024

08.2024-06	CYCLE DE L'EAU OBJET : Marché à procédure adaptée « Mission de contrôle technique pour la construction de la nouvelle station d'épuration à BOUSSAY »
------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour la mission de contrôle technique, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

CONSIDERANT que la société Qualiconsult dont l'agence réalisant la prestation est basée, Espace Performance – La Fleuriaye – BP 708 – 6 bis rue Volta – 44481 CARQUEFOU CEDEX, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat avec la société Qualiconsult dont l'agence réalisant la prestation est basée, Espace Performance – La Fleuriaye – BP 708 – 6 bis rue Volta – 44481 CARQUEFOU CEDEX, pour un montant de 6 420 € H.T. soit 7 704 € T.T.C. pour la mission de contrôle technique pour la construction de la nouvelle station d'épuration à BOUSSAY pour la durée du marché de travaux.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 08/08/2024
Nelly SORIN

Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président

